

J'éco-agis!
je réduis mes GES 

SECTEURS CIBLÉS :

Bâtiments MUNICIPALS

Équipements MOTORISÉS

Matières RÉSIDUELLES

TRANSPORT Routier

Secteur RÉSIDENTIEL

Secteurs COMMERCIAL et
INSTITUTIONNEL

Secteur INDUSTRIEL

Secteur AGRICOLE

ÉDUCATION relative à
L'ENVIRONNEMENT

Période
2013-2021

5,7 %
de réduction

33 projets

Réduction de
1 050 tCO₂ éq.

Mot du maire



Depuis plusieurs années, Lévis connaît une croissance inégalée. À titre de maire, je suis très sensible aux enjeux liés au développement durable de notre ville. En juillet 2014, nous avons d'ailleurs adopté notre premier plan d'action de développement durable, visant à préserver notre environnement, à maintenir notre vitalité économique et à assurer la qualité de vie des citoyennes et citoyens pour de nombreuses années. Le positionnement de la ville en matière de changements climatiques fait partie des grandes orientations de ce plan.

En 2010, la Ville de Lévis signait une entente avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du programme Climat municipalités et recevait une subvention de 125 838 \$ pour réaliser son premier inventaire et plan de réduction des gaz à effet de serre.

C'est donc avec un grand plaisir que je vous présente aujourd'hui le résultat d'une importante démarche, soit notre plan de réduction des gaz à effet de serre, qui comprend 33 projets corporatifs et collectifs visant à diminuer les émissions sur le territoire lévisien.

Cette étape franchie nous mènera vers un nouveau défi d'envergure, soit la réalisation du plan, où chaque citoyenne et citoyen pourra apporter sa contribution. La Ville de Lévis compte faire preuve de leadership en posant des actions concrètes, mais la coopération entre tous les acteurs présents sur notre territoire sera évidemment un atout important.

Je tiens à remercier les élus et élus et le personnel municipal ainsi que tous les partenaires qui ont déployé les efforts pour présenter ce premier plan. En particulier, je souligne l'engagement des membres de la Commission consultative de l'environnement à la réalisation de ce projet.

A handwritten signature in black ink, reading "Gilles Lehouillier". The signature is fluid and cursive, written on a white background.

Gilles Lehouillier
Maire de Lévis

Mot du président de la Commission consultative de l'environnement



Le dépôt de notre premier plan de réduction des gaz à effet de serre est une étape importante pour s'approprier l'enjeu mondial qu'est la lutte aux changements climatiques. Ce plan nous permettra de faire un pas en avant en réalisant des projets concrets de réduction des émissions pour les prochaines années.

La Commission consultative de l'environnement, porteuse de ce dossier d'envergure, a priorisé cet enjeu et a recommandé en 2011 au conseil municipal d'adopter une vision corporative des émissions de gaz à effet de serre. Cette orientation cadre bien avec le positionnement de la Ville en matière d'environnement et de développement durable.

À Lévis, c'est avec notre couleur particulière sous le signe de la coopération que nous amorçons ce défi collectif où chacune et chacun a un rôle à jouer. Le conseil municipal, les directions et services de la Ville, les partenaires du milieu et la communauté seront réunis afin de prendre part aux actions de réduction identifiées.

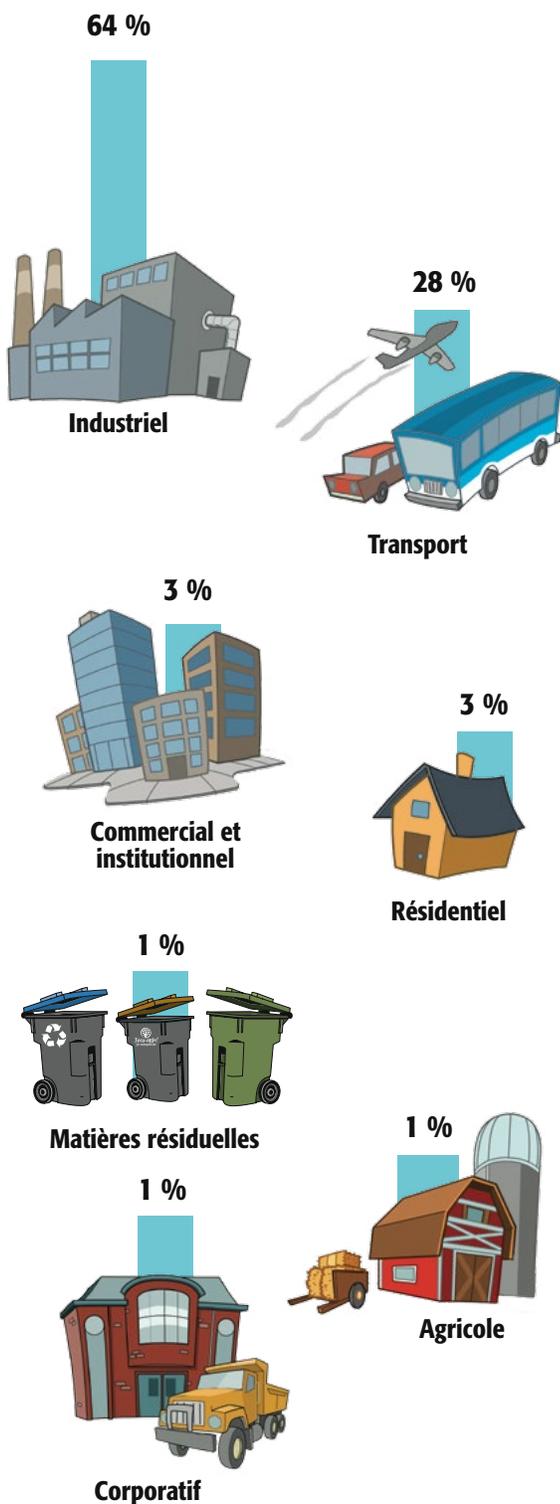
La sensibilisation est sans aucun doute un levier important de la démarche de réduction des émissions. Par différents moyens, nous communiquons à la population les enjeux de l'effet de serre. Nous continuerons de le faire pour qu'on puisse dire collectivement : « J'éco-agis, je réduis mes GES! »

En tant que président de la Commission consultative de l'environnement, je désire remercier les membres de la commission, ainsi que toutes les intervenantes et tous les intervenants qui ont rendu possible ce résultat.

A handwritten signature in black ink, reading "Guy Dumoulin". The signature is fluid and cursive, written on a white background.

Guy Dumoulin
Président de la Commission consultative de l'environnement

ANNÉE 2009 – PORTRAIT DES ÉMISSIONS DE GES



2 442 623 tonnes de CO₂ sont émises annuellement

Dans le cadre du programme *Climat municipalités*, la Ville de Lévis a réalisé un premier inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour ses propres activités et pour certaines activités de la collectivité sur lesquelles elle a une influence compte tenu de ses pouvoirs. L'inventaire des émissions de GES a été réalisé pour l'année de référence 2009. Les résultats sont présentés en fonction des secteurs d'activités, incluant les autres secteurs de la collectivité, non exigés par le programme *Climat municipalités*.

Plan de réduction Secteur corporatif

Le plan de réduction des émissions de GES 2013-2021 proposé prévoit que la Ville de Lévis pourra limiter la hausse des émissions corporatives à 3,5 % par rapport aux résultats de 2009. Il est important de se rappeler que les perspectives de croissance démographique pour la Ville de Lévis sont importantes.

Pour ce faire, la Ville doit prévoir l'implantation de projets de réduction et de compensation totalisant 1 050 tCO₂éq. Les émissions corporatives de la Ville s'élèveraient alors à 17 301 tCO₂éq. en 2021, comparativement à 16 708 tCO₂éq. en 2009. Ces efforts permettent d'envisager une réduction de 5,7 % par rapport au cours normal des affaires, c'est-à-dire sans aucune intervention de la Ville.

Tableau A – Agrégation des réductions d’émission de GES prévisibles en 2021 – secteur corporatif.

Secteur d’activités	Actions réalisées entre 2009 et 2013	Plan d’actions 2013-2021	Réductions totales envisageables en 2021
Bâtiments et autres installations	11	247	258
Équipements motorisés	0	793	793
Réductions totales	11	1 040	1 050

La Ville a élaboré un plan d’actions exhaustif qui compte plusieurs mesures concrètes exigeant des dépenses en immobilisations, mais elle compte également sur la réalisation d’études qui permettront d’évaluer la faisabilité d’idées novatrices et prometteuses dans le contexte lévisien. Elle mise également sur des programmes de formation et de sensibilisation qui permettront de mobiliser tout le personnel dans l’atteinte de cet objectif.

Figure A – Bibliothèque Pierre-Georges-Roy



Les faits saillants de ce plan d’actions sont présentés ci-dessous.

Dans le secteur des **bâtiments municipaux**, l’atteinte des objectifs passe par l’efficacité énergétique et par l’utilisation de sources d’énergie moins polluantes. Les principaux projets de réduction sont les suivants :

- Réduire la consommation d’énergie des principaux bâtiments émetteurs : la bibliothèque Pierre-Georges-Roy, l’aréna de Lévis, le Centre culturel.
- Réduire l’utilisation du mazout et du propane pour les bâtiments municipaux ; 16 bâtiments sont visés par cette mesure.
- Sensibiliser les employés à l’efficacité énergétique.

Figure B – Équipements motorisés



Dans le secteur des **équipements motorisés**, une stratégie de réduction de carburants exhaustive est mise en place avec la participation de toutes les parties prenantes de la Ville. Les faits saillants de cette stratégie sont les suivants :

- Offrir une formation en écoconduite à tout le personnel appelé à utiliser des équipements motorisés.
- Élaborer une stratégie pour réduire la marche au ralenti des moteurs.
- Renouveler progressivement la flotte par des véhicules moins énergivores ; les véhicules des travaux publics et ceux de la sécurité publique sont les principaux véhicules visés.
- Ajouter des équipements pour réduire la consommation de carburants.

Plan de réduction – Secteur collectif

Pour les projets inscrits au plan d’actions du secteur collectif de la Ville de Lévis, il n’a pas été possible de faire d’hypothèses sérieuses, appuyées par les résultats documentés de projets comparables. L’incertitude sur les résultats de ces projets est importante. Il n’est donc pas possible de fixer d’objectif de réduction crédible. À long terme, ces projets devraient permettre aux citoyens de réduire leur empreinte carbone, mais il est impossible d’estimer ces retombées avec suffisamment de précision.

Dans le secteur des **matières résiduelles**, la réduction des émissions de GES passe par l’augmentation de la collecte de matières compostables et recyclables. Deux projets particuliers ont été identifiés à cette fin, lesquels seront intégrés au plan de gestion des matières résiduelles de la Ville :

- Implanter la collecte des matières compostables dans les ICI.
- Organiser des visites des installations de traitement des matières résiduelles.

Figure C – Transport routier



Dans le secteur du **transport routier**, des efforts considérables seront faits pour augmenter l'utilisation des services de transport en commun et pour réduire la consommation de carburant des autobus :

- Favoriser l'intermodalité ;
- Améliorer l'offre de service ;
- Améliorer la qualité du service et l'expérience du client ;
- Renouveler graduellement la flotte, pour les parcours moins achalandés et en introduisant les technologies les plus modernes au fur et à mesure de leur disponibilité.

Dans le secteur **résidentiel**, le plan d'actions vise essentiellement à encourager l'utilisation de sources d'énergie moins polluantes pour le chauffage des habitations, ou encore à installer des systèmes à haute efficacité lorsque la conversion vers une source d'énergie plus propre est impossible. Ainsi, l'élimination progressive des systèmes de chauffage au mazout léger inefficaces permettra de réduire les émissions de GES.

Dans le secteur **commercial et institutionnel**, les émissions de GES sont elles aussi le résultat de l'utilisation de combustibles fossiles pour le chauffage des bâtiments. En plus d'encourager l'élimination des systèmes de chauffage au mazout léger, la sensibilisation des occupants à la surconsommation d'énergie permettra de réduire les besoins de chauffage. Les dirigeants d'entreprises et d'institutions auront quant à eux l'occasion de prendre connaissance des meilleures pratiques d'affaires et d'entreprendre des projets rentables d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments sous leur responsabilité.

Figure D– Secteur industriel



Dans le secteur **industriel**, la raffinerie Énergie Valéro est assujettie au *Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre* mis en place par le gouvernement québécois pour les grands émetteurs. Pour les plus petits émetteurs, l'efficacité énergétique et la conversion des systèmes vers des énergies plus propres reste la voie privilégiée pour contribuer aux efforts de réduction des GES. La création d'une table de concertation du milieu industriel permettra également de juger du potentiel de synergie de sous-produits de fabrication et de mutualiser des services dans les parcs industriels.

Dans le secteur **agricole**, les producteurs seront sensibilisés à l'utilisation de techniques et de pratiques agricoles alternatives aux méthodes traditionnelles, permettant de réduire les émissions de GES à la ferme, tel que l'utilisation limitée d'engrais azotés, la séquestration de carbone par les végétaux et une gestion adéquate des fumiers.

Aussi, un important **volet d'éducation relative à l'environnement** dans les écoles primaires et secondaires, de même que diverses activités s'adressant à un public plus large permettront aux citoyens de faire des liens concrets entre les gestes du quotidien et le bilan GES de la collectivité. Les ateliers de la Bourse du carbone Scol'ERE est certainement le projet phare du programme éducatif.

La Ville fait depuis quelques années un suivi serré des données d'activités qui lui permettent de faire une estimation précise de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre. La réalisation d'un inventaire continu des émissions permettra de mesurer l'impact des mesures adoptées par la municipalité dans le cadre de ce plan d'actions. Au fil des ans, la performance de la Ville sera communiquée en temps opportun à toutes les parties prenantes.